



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778
E-mail: malionu@aol.com
Website: www.un.int/mali

**56^{ème} SESSION DE LA COMMISSION
DE LA CONDITION DE LA FEMME**

THEME : *“L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels”.*

**Déclaration de Madame DIARRA
Kadiatou SAMOURA, Secrétaire
général du Ministère de la Promotion
de la Femme, de l'Enfant et de la
Famille.**

111 EAST 69TH STREET
NEW YORK, N.Y.
10021

New York, 28 février 2012

Madame la Présidente,

La Délégation du Mali s'associe aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme.

Elle se réjouit tout particulièrement de la tenue régulière de nos sessions qui nous offrent l'occasion d'aborder les questions relatives à la promotion de la condition de la femme et de rechercher les voies et moyens d'y parvenir.

Madame la Présidente,

Notre session se déroule au moment où mon pays, le Mali, fait face à une situation difficile à cause du conflit fratricide qui vient d'éclater dans ses régions septentrionales et qui continuent d'endeuiller de nombreuses familles.

En cette période douloureuse, nous sollicitons l'appui de tous les Etats membres des Nations Unies pour le retour de la paix dans notre pays, la préservation de notre intégrité territoriale et le renforcement de notre cohésion nationale.

Madame la Présidente,

Le thème prioritaire de notre session, à savoir: "l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels", revêt une importance particulière, surtout pour les pays en développement dont le Mali où les femmes rurales représentent une franche importante de la population.

La délégation du Mali souscrit pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations Unies, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous marquons notre parfaite adhésion au Rapport du Secrétaire général sur l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels (document E/CN.6/2012/3) qui met opportunément l'accent sur l'élaboration des politiques macroéconomiques et sociales axées sur la création d'emplois, la réduction des inégalités, à travers l'investissement dans le secteur de l'agriculture et du développement rural.

En effet, le thème de la présente session s'inscrit en bonne place dans le Programme de développement économique et social (PDES) de Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République du Mali, et de sa volonté d'investir fortement dans le secteur rural pour en faire le moteur de la croissance économique, et ouvrir ainsi la voie à la modernisation de l'agriculture familiale à même d'impulser un véritable décollage de l'agro-industrie.

Cet engagement est concrétisé dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) par la réduction des disparités de genre, notamment dans le secteur agricole et la promotion d'une croissance accélérée durable, favorable aux couches démunies.

Il est rendu opérationnel dans la Politique Nationale Genre du Mali adoptée par le gouvernement en 2010 dont le plan d'action cible des objectifs spécifiques pour l'amélioration des conditions d'accès des femmes rurales à la terre et la rentabilisation de leur travail dans les secteurs productifs clés : agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière.

Madame la Présidente,

Au Mali, environ 77% des femmes vivent en milieu rural et presque 75% interviennent dans les activités agricoles. Elles sont très actives dans le maraîchage où elles représentent 37,66% des producteurs et plus de 55% du nombre des maraîchers.

La loi d'orientation agricole dont le Mali s'est doté depuis 2006, contient des dispositions particulièrement favorables aux femmes et aux jeunes ruraux en termes d'accès à la terre et aux autres facteurs de production.

L'application de cette loi fait qu'au niveau des périmètres irrigués aménagés par l'Etat, les femmes ont de plus en plus accès aux parcelles rizicoles.

A titre d'illustration, l'Office du Niger qui est l'une des plus grandes exploitations agricoles de l'Afrique de l'Ouest, environ 7% des chefs d'exploitation sont des femmes, et 785 hectares de superficies rizicoles sont exploitées par elles.

De même, un important programme d'équipement agricole motorisé a été développé à partir de 2007 pour permettre aux femmes et aux jeunes ruraux d'accéder aux matériels à des conditions de remboursement très favorables.

Dans le même contexte, des meilleures conditions de travail sont offertes aux femmes dans le domaine de la pêche à travers la réalisation de marchés modernes de poisson à l'échelle national.

Par ailleurs, le Gouvernement du Mali a appuyé la mise en place d'une Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER) dont la Présidente est membre de notre délégation afin de les impliquer davantage dans la prise en charge de leurs besoins.

Récemment, il a été créé un Fonds d'Autonomisation de la Femme et de l'épanouissement de l'Enfant (FAFE) alimenté par les ressources de l'Etat et la contribution des Partenaires Techniques et Financiers sous le leadership de ONU-Femme.

Madame la Présidente,

Nous marquons certes notre satisfaction pour les avancées significatives que mon pays a engrangées en termes d'amélioration des conditions et de cadre de vie des femmes rurales, mais nous ne pouvons passer sous silence le fait que le Mali est un pays où les défis sont énormes, où la pauvreté se féminise au quotidien et les obstacles à l'autonomisation de la femme rurale très nombreux (manque de qualification des femmes rurales, faible performance des organisations féminines rurales, faible niveau de financement des activités des femmes rurales).

Nous pensons que pour réduire la pauvreté et parvenir à une croissance rurale, qu'il faut renforcer les approches face aux effets néfastes du changement climatique et de la crise économique sur le monde rural.

Madame la Présidente,

Pour terminer, je voudrais ici réaffirmer la volonté du Gouvernement du Mali à poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la promotion de la femme et singulièrement dans l'autonomisation des femmes rurales qui sont des actrices incontournables dans le processus d'éradication de la pauvreté.

Je vous remercie de votre aimable attention !